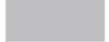


# Zonage des principes d'actions

## Enjeu A :

"Hypersédimentation, envasement de la baie et état des coraux"

-  Périmètre du contrat de baie
-  Bassins versants
-  Réseau hydrographique
-  Zones urbaines denses
-  Mangrove

**Rivières et ravines du nord du bassin versant**

- ▶ Gérer de manière durable les ravines et rivières afin de limiter l'érosion linéaire.

**Lézarde, Rivière-Salée, Monsieur**

- ▶ Améliorer la connaissance et le suivi des phénomènes d'érosion et de transport solide.

**Lézarde, Rivière-Salée, Caledon, Manche, Longvilliers**

- ▶ Limiter les phénomènes de ruissellement et d'érosion.
- ▶ Aménager l'espace rural afin de limiter les transferts de sédiments.

**Agglomération de Fort-de-France**

- ▶ Améliorer la gestion des eaux pluviales en zones urbaines et au niveau des infrastructures.

**Baie de Fort-de-France**

- ▶ Améliorer la connaissance sur l'état du milieu marin (coraux, faune associée, mangroves et herbiers, zones de sédimentation...).
- ▶ Améliorer la connaissance sur la dynamique sédimentaire.
- ▶ Améliorer le curage et la gestion des sédiments marins et des estuaires.

**Mangroves**

- ▶ Sensibiliser à la préservation de la mangrove.

